

Art. 3. --- Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait au Kef, le 12 mai 1976

Le Président de la République Tunisienne
HABIB BOURGUIBA

CHEFS DE SECTEUR

Par arrêtés du Ministre de l'Intérieur du 10 mai 1976 :

Monsieur M'barek Ben Chedli Khlari est nommé chef du secteur Ben Guerdane délégation Ben Guerdane gouvernorat de Médenine à compter du 1er janvier 1976.

Monsieur Mohamed Ben Belgacem Talbi est nommé chef du secteur El Aouija délégation Kasserine gouvernorat de Kasserine à compter du 1er avril 1976.

Monsieur Ali Ben M'hamed Ben Mabrouk Alfane est nommé chef du secteur Kourdhab délégation Ghomrasen gouvernorat de Médenine à compter du 1er avril 1976.

Monsieur Ahmed Ben Mohamed Sahli est nommé chef du secteur Oued Eddarb délégation Kasserine gouvernorat de Kasserine à compter du 1er avril 1976.

Monsieur Tahar Ben Amor Zéribi est nommé chef du secteur Sidi Morched délégation Siliana gouvernorat de Siliana à compter du 1er avril 1976.

Monsieur Moncef Ben Abderrahman Mejri est nommé chef du secteur Zagua délégation Nafza gouvernorat de Béja à compter du 3 avril 1976.

Monsieur Abdallah Ben M'salem Ben Abdelmoula M'salem est nommé chef du secteur Hessi Djerbi délégation Zarzis gouvernorat de Médenine à compter du 4 avril 1976.

Monsieur Salah Ben Mohamed Hichri est nommé chef du secteur El Jajra délégation Thala gouvernorat de Kasserine à compter du 5 avril 1976.

MINISTERE DES FINANCES

CONTROLEURS FINANCIERS

Par arrêtés du Ministre des Finances du 10 mai 1976 :

Monsieur Moncef Alagui chef de service d'administration centrale au Ministère des Finances est chargé du contrôle financier auprès de la Manufacture Tunisienne de Céramique en remplacement de Monsieur Brahim Maaboug.

Monsieur Mohamed Ben Slama, inspecteur principal au Ministère des Finances est chargé du contrôle financier auprès de l'Office de l'Elevage et des Pâturages en remplacement de Monsieur Mohsen El Ali.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CREATION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS

Décret n° 76-406 du 10 mai 1976 portant créations et transformations d'emplois au Ministère de l'Agriculture.

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne,

Vu la loi N° 88-12 du 2 juin 1960, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif;

Vu la loi N° 75-83 du 30 décembre 1975, portant loi de finances pour la gestion 1976;

Vu l'avis des Ministres des Finances et de l'Agriculture;

Décrétons :

Article Premier. --- Sont réalisées au Ministère de l'Agriculture les créations d'emplois suivants :

- 5 Médecins vétérinaires;
- 10 Ingénieurs principaux;
- 20 Ingénieurs des travaux de l'Etat;
- 30 Ingénieurs adjoints;
- 10 Attachés d'administration;
- 100 Adjoints techniques.

Art. 2. --- Sont réalisées les suppressions et créations d'emplois suivants :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
15 Lieutenants de Pêche	22 Adjoints Techniques
7 Capitaines de Pêche	41 Agents Techniques
6 Brigadiers de Pêche	5 Professeurs
38 Instructeurs Techniques.	18 PTA - MIE
	15 Secrétaires d'administration

Art. 3. --- Les Ministres des Finances et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 1er janvier 1976 et qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 10 mai 1976

P. Le Président de la République Tunisienne
et par délégation,
Le Premier Ministre
HAÏK NOUIRA

NOMINATION

Par arrêté du Ministre de l'Agriculture du 10 mai 1976 :

Monsieur Ameur Ben Aïcha est nommé au titre des non-fonctionnaires représentant les usagers, membre du conseil d'administration de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, en remplacement de Monsieur Mohamed Salah Bejnadj.

LISTE D'AMPUTATION

ANNEE 1975

Au grade d'inspecteur des affaires foncières

Ali Atayallah

Au grade de contrôleur des affaires foncières

Abdallah Fakraoui El Aslari

Fatneddine Sabbagh

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du Ministre de l'Education Nationale du 10 mai 1976, portant délégation de signature.

Le Ministre de l'Education Nationale;

Vu le décret N° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les Ministres et Secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Arrête :

Article Premier. --- Conformément aux dispositions de l'article 1er du décret sus-visé n° 75-384 du 17 juin 1975 Monsieur Noureddine Ben Mustapha Sous-Directeur du personnel est habilité à signer par délégation, tous actes, décisions et contrats intéressant les fonctionnaires et agents relevant de son autorité. A l'exclusion des textes à caractère réglementaire.